



2024/1

Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20241003-D-2024-40-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2024  
Date de réception préfecture : 06/10/2024

Département du Val d'Oise  
Ville de La Frette-sur-Seine

## Conseil Municipal du 3 octobre 2024 Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2024/40

Nombre de Conseillers  
en exercice : 21  
présents : 15  
votants : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept septembre, s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

### Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE,  
Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD,  
Christian TETARD, Patrice GOSNET, Jean DECROIX, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Alaine  
HOUREZ, Grégory BENOIT, Laurent FOHRER,

### Étaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK par Steve IDJAKIREN,  
Philippe BARBIER par André BOURDON,  
Nathalie JOLLY par Bernadette VOOGSGERD,  
Patrice JACQUET par Philippe AUDEBERT

### Étaient absents :

Julia NOJAC et Bruno MELGIES

Formant la majorité des membres en exercice.

Laurent FOHRER a été élu Secrétaire de Séance

### **OBJET : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALPARISIS – RAPPORT D'ACTIVITES 2023**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2024 prenant acte de la  
présentation du rapport annuel d'activité de la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour  
2023,

Vu le rapport annuel d'activité 2023 de la Communauté d'Agglomération Val Parisis transmis  
pour présentation au Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel d'activité de la Communauté  
d'Agglomération Val Parisis pour l'année 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance

Laurent FOHRER

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 10/10/2024
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 10/10/2024.....